



Donation a un enfant mineur

Par **mamétoune**, le **27/08/2010** à **11:42**

Bonjour, s v p je souhaite avoir une réponse uniquement par mail .merci
ma femme vient de me quitter depuis 3 semaines .je vis donc avec mon fils de 17 ans dans
notre maison .maison que nous avons fait construire en commun. nous sommes mariés sous
le régime de la communauté.
avant de divorcé puis-je donner ma part de la maison qui devrait me revenir a notre fils unique
même s'il n'est pas majeur ? qui devra payer les charges de la maison ? 2IEM nous
avons en commun 2 crédits de voitures qui sont prélevés sur mon salaire ma femme est
partie avec une de ces voitures comment l'obliger a en payer le crédit ? MERCI BEAUCOUP
S V P REPONSE UNIQUEMENT PAR MAILS MERCI

RENE